

**PRÉMA-  
QUEBEC**

Pour les enfants prématurés



# *GUIDE DE LEVÉES DE FONDS PAR DES TIERS*

Pour soutenir les familles d'enfants prématurés du Québec

## À propos de Préma-Québec

Préma-Québec a pour mission d'améliorer la qualité de vie des enfants prématurés en offrant un appui éducatif, psychologique et financier à leurs parents.

Chaque année, environ 6 000 enfants naissent prématurément au Québec, soit 8% des naissances. Ceci représente donc environ 12 000 nouveaux parents par année qui se retrouvent bousculés, angoissés et fragilisés par l'expérience éprouvante de la prématurité. Le temps d'hospitalisation d'un bébé prématuré peut varier de 30 jours à 120 jours, mais pour certains cas rares, il peut dépasser les 365 jours.

Pour les soutenir, Préma-Québec offre des services aux familles éprouvées par une naissance prématurée et ce, à travers l'ensemble du territoire québécois. Cela se traduit concrètement par la remise de documents éducatifs et explicatifs, des groupes de discussion en milieu hospitalier (dans les six unités néonatales de soins intensifs), une ligne d'écoute confidentielle, une messagerie disponible sept jours sur sept, de l'aide financière pour les appuyer lorsqu'ils sont au chevet de leur enfant, du soutien spécialisé en allaitement et dans certains cas un accompagnement en deuil périnatal.

## Faire grandir l'espoir

Afin d'assurer et d'accroître son offre de services dans toutes les régions du Québec, Préma-Québec organise certains événements de collecte de fonds dont Le Défi Préma-Québec.

Préma-Québec compte également sur le soutien de personnes engagées qui organiseront elles aussi des levées de fonds afin de subvenir aux besoins des parents d'enfants prématurés tout en sensibilisant les gens à la prématurité.

**Faire grandir l'espoir, c'est soutenir et encourager les parents qui sont au chevet de leur bébé hospitalisé. C'est aussi sensibiliser et informer la population sur la réalité des familles d'enfants prématurés.**



## Comment faire

### TROUVEZ UNE IDÉE

Vous avez déjà en tête une idée de projet ?

N'hésitez pas à nous la proposer.

### ÉLABOREZ UN PLAN

Où se déroulera votre projet ?

À qui s'adressera votre projet ?

Comment allez-vous récolter les fonds ?

Avez-vous besoin de bénévoles ?

### ÉTABLISSEZ UN BUDGET

Vous devrez sans aucun doute effectuer quelques dépenses en lien avec votre activité.

En établissant un budget, vous vous assurerez que les revenus prévus couvriront les dépenses et que vous serez en mesure de récolter des fonds pour Préma-Québec.

### FIXEZ-VOUS UN OBJECTIF DE FINANCEMENT

Les donateurs sont plus susceptibles de se sentir liés à la cause si vous avez un objectif concret.

### SOUMETTEZ-NOUS VOTRE PROJET !

**Par exemple:**

**Activités dans votre  
milieu de travail**

**Souper-spectacle**

**Zumbathon**

**Collecte de cannettes**

**Vente de nourriture**

**Vente de produits**

**Tournoi de golf**

## Soumettre un projet

Voici la procédure habituelle de traitement de demandes:

- 1 Avant d'entreprendre des démarches quant à la réalisation de votre idée, soumettre à Préma-Québec une demande d'approbation pour l'organisation d'une levée de fonds par des tiers via le formulaire suivant:  
[www.premaquebec.ca/fr/comment-aider/organiser-une-collecte-de-fonds/](http://www.premaquebec.ca/fr/comment-aider/organiser-une-collecte-de-fonds/)
- 2 Le projet sera évalué par l'équipe de Préma-Québec (délai d'environ dix (10) jours ouvrables).
- 3 Après l'approbation du projet, compléter l'entente d'engagement moral. Cette entente contient les conditions à respecter durant la préparation et la réalisation du projet.
- 4 À la suite de la signature de l'entente, une lettre confirmant que Préma-Québec connaît et appuie la réalisation de votre levée de fonds et que celle-ci est officiellement organisée au profit de Préma-Québec vous sera remise.
- 5 Dans les trente (30) jours suivants la réalisation de la levée de fonds, les profits ainsi qu'un rapport d'activité devra être transmis à Préma-Québec selon les termes de l'entente d'engagement moral.

## Normes et ligne directrice

Aucune levée de fonds par un tiers ne peut être mise en place sans l'autorisation préalable de Préma-Québec. Préma-Québec se réserve le droit d'autoriser ou de refuser la tenue d'une levée de fonds par un tiers pour tous motifs qu'elle jugera raisonnables.

Prendre note que :

- Préma-Québec ne permet aucune activité de sollicitation en porte-à-porte ou de vente pyramidale.
- Pour toute vente de produits ou de services, l'entreprise doit être officiellement enregistrée ou incorporée depuis un minimum de 24 mois.
- Tout le matériel promotionnel relatif à l'activité doit être approuvé par Préma-Québec avant sa production.
- Le signataire de l'entente d'engagement moral dégage Préma-Québec de toute responsabilité de quelque nature que ce soit liée à la levée de fonds et prend à sa charge, le cas échéant, toute poursuite résultant de l'activité.
- Le signataire de l'entente d'engagement moral ne peut effectuer de dépenses au nom de Préma-Québec. Par conséquent, Préma-Québec ne peut être tenue responsable de tout manque à gagner ou de tout engagement pris par un tiers dans le cadre de la levée de fonds.
- Le signataire de l'entente d'engagement moral doit obtenir l'approbation de Préma-Québec avant de solliciter une personnalité publique.

Note : Merci de conserver les factures originales relatives au projet et de nous les faire parvenir lors de l'envoi du rapport d'activités.

**Pour toutes autres questions, contactez Préma-Québec au [info@premaquebec.ca](mailto:info@premaquebec.ca)**

## Ligne directrice sur les reçus

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, Préma-Québec a l'obligation de respecter les règles et les règlements de l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'organisateur de la levée de fonds a la responsabilité de communiquer aux participants/donateurs les politiques concernant l'attribution des reçus fiscaux.

Afin de vous guider, vous trouverez ici-bas les politiques qui ont été établies à ce sujet au sein de Préma-Québec.

Aucun reçu fiscal ne sera émis pour tout don de moins de 20\$.

Un reçu fiscal peut être délivré pour un don de 20 \$ ou plus si (toutes les conditions doivent être remplies) :

1. Le donateur n'a reçu aucun avantage en contrepartie de l'argent versé (les avantages comprennent pas exemple : frais d'inscription, repas, alcool, spectacle, conférence, défi sportif, produit, etc.).
2. Préma-Québec a reçu le rapport des activités indiquant tous les revenus et toutes les dépenses liées à la réalisation du projet.
3. Les fonds, ainsi qu'une liste complète des donateurs, avec leur adresse et les montants versés, sont reçus dans les trente (30) jours suivant la fin du projet.
4. Les fonds sont reçus avant le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le projet a eu lieu.

Préma-Québec ne peut pas émettre de reçu fiscal pour les commandites. C'est-à-dire lorsqu'un avantage sous forme de promotion ou de publicité est reçu en échange d'argent, de biens ou de services.

## Soutien offert par Préma-Québec

- Nous vous donnerons les renseignements et la documentation nécessaires afin de mieux connaître Préma-Québec, notre mission et nos actions.
- Nous vous fournirons notre logo officiel afin que vous puissiez l'utiliser dans vos outils de promotion et de communication.
- L'utilisation de notre logo est autorisée uniquement dans le cadre de l'activité de levée de fonds que vous aurez soumise et qui aura été approuvée par Préma-Québec. Cependant, vos outils de communication, matériel publicitaire et promotionnel doivent être approuvés par Préma-Québec avant d'y apposer le logo.
- Nous vous fournirons une lettre de remerciement au nom de Préma-Québec une fois que les profits de votre levée de fonds nous auront été remis.

---

Selon l'envergure de votre projet et à la discrétion de Préma-Québec:

Nous vous appuierons dans la promotion de votre levée de fonds en diffusant l'information sur nos réseaux sociaux selon la fréquence mentionnée dans l'entente d'engagement moral.

Nous vous fournirons du matériel promotionnel officiel de Préma-Québec : affiches, dépliants, etc. Pensez à nous en faire la demande dès que votre demande aura été approuvée.

---



*AU NOM DE TOUTES LES FAMILLES  
D'ENFANTS PRÉMATURÉS,  
MERCII! ♥*



# PRÉMA- QUEBEC

Pour les enfants prématurés



**Écrivez-nous**

info@premaquebec.ca



**Visitez notre site**

premaquebec.ca



**Contactez-nous**

1.888.651.4909

450.651.4909



**Consultez notre page**

prema.quebec



@prema\_quebec



**Visitez-nous**

150, rue Grant bur. 305,  
Longueuil, QC J4H 3H6



**No d'organisme  
de bienfaisance**

ARC: 88791 9504 RR0001